

CONSULTATION PUBLIQUE
ITINÉRANCE ET COHABITATION SOCIALE À MONTRÉAL

LES OBLIGATIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN MATIÈRE DE RESPECT,
DE PROTECTION ET DE MISE EN ŒUVRE DES DROITS HUMAINS
OPINION ÉCRITE PRÉSENTÉE PAR



À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

27 FÉVRIER 2025

Le comité des usagers du CSSS Lucille-Teasdale représente les citoyen.nes qui habitent les quartiers Hochelaga-Maisonneuve, Mercier-Ouest et Rosemont. Ces personnes peuvent recevoir des services dans trois centres : les CLSC de Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont et CLSC Olivier-Guimond ou qui résident dans l'un des sept centres d'hébergement : les CHSLD Éloria-Lepage, Nicolet, Robert-Cliche, Marie-Rollet, Jeanne-Le Ber; J.-Henri-Charbonneau, Benjamin. Nous avons la responsabilité d'informer la population et de défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers.

Selon le cadre de référence, les comités d'usagers doivent s'assurer de : « La représentativité de tous les usagers de l'établissement, sans aucune discrimination à l'égard de la race, du sexe, de l'âge, de la religion, de la langue, de la condition clinique, du handicap, de la situation géographique, etc., est fondamentale pour le respect de l'ensemble des usagers de l'établissement, qu'ils soient hébergés ou non. »¹

Les personnes sans domicile fixe font parties des usagers. Peu nombreuses et marginalisées, ces personnes résident dans le territoire et sollicitent des services.

Hochelaga-Maisonneuve : un phénomène vécu en concentré, un défi d'équité territoriale

Logement social et meilleure répartition de ressources

Le phénomène de l'itinérance est présent dans plusieurs quartiers de Montréal. Sans vouloir se faire les chantes du « syndrome pas dans ma cour » et bien que nous soyons conscients que le phénomène de l'itinérance se soit étendu dans plusieurs autres quartiers disposant plus ou moins de ressources adéquates (Rosemont, Plateau Mont-Royal, Anjou, Pointe-aux-Trembles, Ahuntsic pour n'en nommer que quelques-uns), n'est-il pas pertinent de se demander ensemble si au nom d'une certaine équité territoriale une répartition de ressources matérielles et humaines venant en aide à ces personnes entre divers arrondissements ne serait pas davantage fort à propos? Faute de pouvoir réaliser cela, la reconnaissance de fonds dédiés supplémentaires mériterait sans aucun doute d'être examinée, tant de la part de la Ville que des organisations philanthropiques que de la DRSPQ et du MSSS.

le réseau communautaire, qui s'actualise régulièrement dans Hochelaga-Maisonneuve, peut absorber les débordements sociaux provenant des quartiers limitrophes. Un seul organisme, le *CAP St-Barnabé*, dispose de trois refuges d'urgence. Il peut accueillir jusqu'à 350 personnes par jour. De plus, le groupe *Dopamine* accueille les personnes six jours par semaine et offre aux toxicomanes, sept jours par semaine un service de consommation supervisée. La « crise humanitaire » se vit différemment d'un quartier à l'autre. La capacité d'accueil locale ne doit pas nous détourner d'une réflexion, **à faire**, sur la disponibilité des services, des ressources humaines et matérielles sur l'ensemble des arrondissements de Montréal.

Il est notable que l'indice de pauvreté du quartier Hochelaga-Maisonneuve a baissé. Cela s'explique partiellement par le phénomène de la gentrification et l'arrivée de jeunes et nouvelles familles plus aisées. Notre quartier, tout comme le Sud-Ouest de Montréal, abrite depuis quelques années une bonne et grande concentration de personnes itinérantes déplacées de quartiers plus centraux qui ont connu ou connaîtront d'ici peu de grands développements immobiliers. On dénombre tout de même 40% de logements sociaux dans ce dernier arrondissement versus 12% dans H-M. La prise en compte des personnes itinérantes qui

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Cadre de référence relatif aux comités des usagers et aux comités de résidents*, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, 2018, p. 3. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-740-01W.pdf>

se déplacent ou s'abritent comme elles peuvent sur le territoire (îlots de chaleurs, campements ou maisons de chambre) viendrait sûrement hausser l'indice de pauvreté du territoire.

Santé mentale et désintoxication, sécurité publique et intervention adaptée

Le phénomène de l'itinérance est complexe et les causes qui en sont à la source sont multifactorielles. Dans cet esprit, nous tenons à signaler et à déplorer que la clinique d'urgence de l'Institut universitaire de santé mentale (IUSMM) soit fermée à partir de 20 h 00 durant la semaine et la fin de semaine. Les personnes en crise sont alors envoyées dans les urgences des hôpitaux généraux comme celui de Maisonneuve-Rosemont qui s'avère peu équipée en matière de santé mentale et dans une moindre mesure que celui de l'hôpital Notre-Dame. Avec des sorties rapides et courantes de ces urgences, le service de police est régulièrement, voire incessamment, interpellée. Heureusement, nous avons pu constater sur le terrain une nette amélioration et le doigté dont les policiers et policières font preuve lorsqu'elles doivent intervenir sur la rue ou dans une ressource. Nous sommes rassurés du fait que des EMI, soit des équipes multi-professionnelles accompagnant les intervenant.es du SPVM sur le terrain, soient déployées dans tous les arrondissements. L'implantation d'autres équipes d'intervenant.es, moins reliées à des figures d'autorité, doit être également encouragée (ex. *Les pirates verts*, *L'Anonyme*). Et bien que le CLSC Hochelaga-Maisonneuve soit totalement en accord avec le principe de la réduction des méfaits depuis le début des années 2 000 et collabore avec maintes ressources comme *Dopamine*, *L'Anonyme* et le *Cap Saint-Barnabé*, nous demeurons fort inquiets du fait qu'il semble bien ne plus avoir de ressources permettant aux personnes désireuses de le faire, de procéder à une désintoxication dans des lieux adéquats et sécuritaires disposant d'un personnel expérimenté. La Ville et le MSSS ne devraient-ils pas collaborer à identifier et à partager de tels endroits?

Les campements

Le 7 décembre 2020, l'administration municipale, invoque la sécurité publique, et autorise le démantèlement du campement de la rue Notre-Dame Est dans Hochelaga-Maisonneuve. Elle invite les personnes évacuées à se réfugier dans des refuges transitoires. « Notre volonté à la Ville, c'est de s'assurer que tout le monde ait un toit au-dessus de sa tête. C'est sûr que des gens vont dire qu'ils seraient mieux dans leur tente que dans une chambre double, je comprends. Mais on ne peut pas laisser des gens dormir dehors cet hiver. »²



Campement rue Notre-Dame Est
Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

Le 21 novembre 2024, le même scénario, toujours sur la rue Notre-Dame Est dans Hochelaga-Maisonneuve, est rejoué par les mêmes acteurs. On invoque encore la salubrité publique et on offre encore un toit pour l'hiver à ces personnes. Pourtant, « (...) au 1^{er} décembre,

Montréal comptera 2102 places d'hébergement d'urgence, indique le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal /.../ Cependant, le dernier décompte des personnes itinérantes, mené en 2023, indique qu'on trouve près de 5000 sans-abris à Montréal. »³

² Véronique Lauzon et Isabelle Ducas, « Le campement Notre-Dame démantelé », *La Presse*, 7 décembre 2020. <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2020-12-07/lecampement-notre-dame-demantele.php>

³ Isabelle Ducas et Henri Ouellette-Vézina, « Démantèlement imminent d'une partie du campement de la rue Notre-Dame », *La Presse*, 18 novembre 2024.

S'installe alors une rhétorique entre le gouvernement provincial et l'administration municipale de Montréal qui qualifie de « crise humanitaire » la situation que vivent les personnes sans domicile fixe à Montréal.⁴ Selon le regroupement Coalition humanitaire, « Une crise humanitaire survient lorsqu'un événement affecte des populations vulnérables qui ne peuvent pas résister aux conséquences négatives par elles-mêmes. /.../ les populations pauvres sont plus susceptibles d'être plus vulnérables aux catastrophes naturelles et/ou d'origine humaine. »⁵

Tous les intervenants font consensus autour du fait que cette population est vulnérable et peut difficilement résister aux conséquences négatives d'une catastrophe d'origine humaine. À ces deux occasions, l'imminence de la période hivernale motive l'intervention de la Ville de Montréal car la volonté municipale « c'est de s'assurer que tout le monde ait un toit au-dessus de sa tête. »⁶

Bref, que s'est-il passé en quatre ans, où en sommes-nous aujourd'hui ? On ne compte plus le nombre de prises de parole, de reportages, de débats, d'images tournées et diffusées, d'accusations, lancées çà et là, etc. N'en rajoutez pas. Les refuges temporaires sont devenus permanents et le comité exécutif de la Ville mandate l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) d'organiser une nouvelle consultation. Dans ce nouveau blitz de paroles, il est inutile de discuter des droits humains, de la dignité des personnes, de reconnaître le vécu de ces campeurs et des personnes sans domicile fixe de l'importance de la solidarité sociale, du manque de ressources pour ces personnes, du peu de soutien que les organismes communautaires obtiennent pour maintenir leur capacité d'agir dans cette crise humanitaire, du manque flagrant



Hébergement d'urgence, YMCA HM
Photo : Louis-Philippe Messier / 24H

d'aménagement de l'espace public aux abords des ressources dédiées à ces personnes, du profilage social, de la judiciarisation, de l'empressement, l'automne venu de démanteler sous prétexte d'offrir un

toit pour tous, des campements, etc. D'autres le font abondamment et avec pertinence.

Face aux campements qui s'érigent ici et là en de multiples endroits, n'y aurait-il pas lieu toutefois d'être prévoyant et d'en sécuriser au moins un sur une base temporaire durant l'été avec les équipements adéquats (lavabo, toilette chimique, charcoal, etc.) et du personnel sur place se présentant à toute heure du jour? Évidemment, ce lieu ne devrait pas chasser des enfants et des jeunes d'installations récréatives existantes. On a beau promouvoir la cohabitation, cela se pratique dans les deux sens et il faut bien se rendre compte malheureusement qu'un certain point de rupture peut se produire face à la concentration et la gravité des problématiques vécues par les personnes itinérantes. À cet égard, l'inclusion de certaines personnes ayant déjà été en situation d'itinérance dans des équipes de médiation mérite d'être encouragée et perpétuée, même si certaines initiatives de ce type n'ont pu être pérennisées à cause du marché de la drogue qui prospère davantage dans certains lieux.

<https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-11-18/itinérance/demantelement-imminent-d-une-partie-du-campement-de-la-rue-notre-dame.php>

⁴ Isabelle Ducas, « Crise de l'itinérance à Montréal. Valérie Plante accuse François Legault de fermer les yeux », *La Presse*, 27 janvier 2025.

<https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2025-01-27/crise-de-l-itinerance-a-montreal/valerie-plante-accuse-francois-legault-de-fermer-les-yeux.php>

⁵ Coalition humanitaire, *Qu'est-ce qu'une urgence humanitaire ?*

<https://www.coalitionhumanitaire.ca/quest-ce-quune-urgence-humanitaire>

⁶ Véronique Lauzon et Isabelle Ducas, loc. cit.

Petit retour en arrière

L'itinérance est un sujet récurrent dans l'espace public depuis plus de quinze ans. Le 29 avril 2008, le gouvernement provincial décidait « à l'unanimité d'étudier le problème de l'itinérance au Québec, en raison de la complexification et de l'ampleur de ce phénomène constaté par l'ensemble des intervenants du milieu. »⁷ Connaître consistait alors à comprendre le « phénomène » et une abondante littérature était désormais disponible. Cent quarante-cinq (145) mémoires ont été déposés lors de cette consultation de la Commission de la santé et des services sociaux. Dans l'introduction du rapport, le président de la Commission souligne ainsi le témoignage emblématique de Jean-Pierre Béliveau, qui a connu l'itinérance. « Nous nous souviendrons longtemps de son vibrant plaidoyer en faveur du logement social. »⁸

Le mémoire déposé lors de cette Commission par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal souligne « (...) que l'accès, la coordination et la continuité des services sont des conditions nécessaires pour agir dans les situations d'itinérance, tant en prévention et en suivi qu'en insertion. La mise en place de ces conditions passe par une plus grande intégration des services aux personnes itinérantes de façon à renforcer la cohérence des interventions et la cohésion entre les différents services disponibles. »⁹

Celui déposé par le CAP St-Barnabé fait ressortir que « Les partenariats avec des ressources institutionnelles ne sont pas faciles à créer, mais combien essentiels ! »¹⁰

Une recommandation

Dans son rapport, la Commission « (...) recommande aux ministères touchés et aux agences de la santé et des services sociaux de resserrer la cohésion et la continuité des services aux personnes itinérantes par :

La concertation entre les établissements du réseau public ;
La collaboration entre les acteurs des réseaux public et communautaire, dans le respect de l'autonomie de ce dernier ;
L'établissement de passerelles entre les réseaux public et communautaire pour assurer un accès approprié aux services spécialisés du réseau public.¹¹

⁷ Direction du secrétariat des commissions, *Itinérance : agissons ensemble. Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec*, novembre 2009, p. 5.

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=14101

⁸ *Ibid.*, p. 6.

⁹ Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales du Québec, *La concertation et l'intégration des services pour prévenir et contrer l'itinérance à Montréal*, 22 septembre 2008, p. 20.

<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CAS/mandats/Mandat-4175/memoires-deposes.html>

¹⁰ C.A.P. Saint-Barnabé, Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales du Québec, *La concertation et l'intégration des services pour prévenir et contrer l'itinérance à Montréal*, 2008.

<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CAS/mandats/Mandat-4175/memoires-deposes.html>

¹¹ Direction du secrétariat des commissions, *op. cit.*, p. 63.

Concertation, collaboration, passerelles sont autant de mots clés qui se dégagent déjà lors de cette importante discussion concernant le « phénomène » de l'itinérance. N'oublions surtout pas le logement qui devrait compléter cette volonté de cohérence et de cohésion entre les services et ressources.

Union des municipalités

Plus récemment, en 2023, le rapport commandé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) souligne lui aussi que « L'itinérance est un enjeu multifactoriel pour lequel aucune solution unique n'existe. »¹² Selon l'UMQ, les municipalités « (...) se retrouvent donc à agir informellement comme coordonnateur, ou à tout le moins de solliciteur, des ressources disponibles. Ce rôle est censé être celui du CI(U)SSS qui trop souvent ne met pas les efforts, les ressources et le temps requis pour faire une vraie différence. Les CI(U)SSS se doivent d'en faire davantage et les municipalités doivent être parties prenantes des efforts de réduction de l'itinérance. »¹³

La deuxième recommandation du rapport mentionne que « (...) Les CI(U)SSS doivent mettre en place des corridors de services, offerts en continu, qui répondent aux besoins particuliers des PSI (personnes en situation d'itinérance) pour réduire le nombre de situations de crises, éviter les visites multiples en urgence et surtout afin de hausser la qualité de vie des PSI et leur donner les moyens pour en sortir. »¹⁴

L'Union des municipalités est désormais directement concernée par ce « phénomène ». De plus, elle souligne que la santé doit être partie prenante dans l'élaboration de pistes de solutions.

S'ajoute à ces nombreuses voix celle de la philanthropie. Pour Centraide du Grand Montréal :

« La personne en situation d'itinérance qui tente de réintégrer la société a besoin de recevoir des services continus pendant plusieurs années; elle peut facilement se retrouver aux prises avec une concomitance de problématiques, par exemple toxicomanie et santé mentale. /.../ Pour les acteurs de la lutte contre l'itinérance – bailleurs de fonds et organismes –, cela pose un défi de collaboration. »¹⁵

N'oublions pas que chaque année, les coûts de l'itinérance, à la fois au niveau individuel que sociétal, sont très importants.

La collaboration, mentionnée dans ce texte, était déjà identifiée comme essentielle en 2008. Dans son rapport de 2023, l'UMQ souligne qu'il n'y a pas de solution simple.

« L'itinérance représente un enjeu complexe et multifactoriel qui touche plusieurs sphères de la société, notamment la santé, l'économie, la sécurité publique, et la cohésion sociale. »¹⁶

¹² 12. Philippe Gougeon, Guillaume Faucher, Ornella Waji, Cristina Ruscio et Richard Fahey, *État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités*. Rapport final, Union des municipalités du Québec (UMQ), 13 septembre 2023, p. 4

<https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/umq-itinerance-rapport-finalvrev.pdf>

¹³ *Ibid.*, p. 8.

¹⁴ *Ibid.*, p. 64.

¹⁵ Claude Pinard, président et directeur général de Centraide du Grand Montréal, « Les petites cases », *La Presse*, 22 juin 2023. <https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/2023-06-22/les-petites-cases.php>

¹⁶ Philippe Gougeon, Guillaume Faucher, Ornella Waji, Cristina Ruscio et Richard Fahey, *op. cit.*, p. 8.

Dix-sept ans plus tard, sommes-nous toujours à la remorque de décideurs qui n'ont pas réussi à identifier les balises des collaborations possibles et nécessaires. Les solutions sont peu nombreuses et conjoncturelles et non structurelles et nous assistons à une profusion d'irritants sociaux que l'on identifie désormais comme étant à la source « d'une crise humanitaire ».

Office de consultation publique de Montréal (OCPM) : une autre consultation!

Le sommaire décisionnel du comité exécutif de la Ville de Montréal du 28 juin 2024 recommande :

« (...) de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), avec la collaboration du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), des services centraux, des arrondissements concernés et des acteurs en itinérance selon les besoins (réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires, autres instances civiles) pour réaliser une consultation publique sur « Les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole. »¹⁷

On implore la contribution de l'ensemble de la société pour la réalisation de cette consultation. L'identification des conditions de succès de la consultation et probablement des résultats de celle-ci serait ainsi cautionnée par l'implication de l'ensemble des intervenant.es dans le processus menant à la consultation. La démarche sera inclusive et diversifiée. Soyez partie prenante du processus et vous obtiendrez des résultats en lien avec vos attentes. **Sommes-nous dans une consultation ou dans une concertation? Il y a de quoi s'interroger.**

Le milieu est présentement mobilisé, la documentation est abondante et sera réactualisée par cette consultation. Des priorités seront encore une fois proposées ou identifiées, des consensus vont se dégager, un plan d'action sera probablement rédigé. Bref, tout le processus sera rigoureux et devrait permettre d'intervenir afin que la « crise humanitaire » soit absorbée dans un vaste chantier de travail et d'action. Probablement que le plan d'action mobilisera quelques sociétés caritatives qui se joindront à ce chantier et profiteront de cette « crise humanitaire » pour déployer leur expertise et financer des projets complétant ainsi le financement octroyé par les différents paliers de gouvernement.

En guise de conclusion

Élargissons l'éventail de la représentation autour du consensus qui sera établi. **Une des conditions de succès de la mise en œuvre de ce consensus repose sur les modalités de suivi :** celui-ci doit être permanent. Des écueils surviendront inévitablement dans l'application des recommandations à la suite de la consultation. Afin que ces dernières puissent être réintégrées dans la matrice et ainsi faire progresser le système, il importe d'établir et d'alimenter des boucles de retours. La personne doit être au cœur de ce système. Les attitudes corporatives, électoralistes et les comportements organisationnels qui sollicitent une plus grande visibilité doivent être évités. Selon Centraide, un modèle de concertation est déjà présent

¹⁷ Sommaire décisionnel, Service de la diversité et de l'inclusion sociale, 28 juin 2024.
https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P130/1-1_Sommaire%20De%CC%81cisionnel.pdf

à Montréal. Il pourrait répondre à ces critères d'indépendances et d'autonomie. « Le modèle des tables de quartier peut inspirer une nouvelle façon de travailler; l'appliquer au plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale permettrait de rassembler tous les acteurs gouvernementaux impliqués dans cette lutte et d'élargir la discussion. »¹⁸

Le processus émergent devra « **faire de l'aménagement intégré des ressources, et non seulement en parler** ». ¹⁹ La discussion existe depuis dix-sept ans. Il s'agit maintenant de travailler à intégrer les ressources présentes et à concrétiser des processus de concertation et de collaboration et de construire des passerelles; ce que le comité des usagers Lucille-Teasdale tente de faire avec de faibles moyens au niveau local. Dans quelques années, nous pourrions ainsi revoir la situation et examiner si nous avons collectivement réussi à atténuer cette « crise humanitaire ».

Michel Roy, en collaboration avec Claude Champagne et Jeannelle Bouffard.

¹⁸ Claude Pinard, président et directeur général de Centraide du Grand Montréal, « Aurons-nous le courage de nous doter d'un plan de lutte contre la pauvreté audacieux et inspirant ? », *La Presse*, 20 août 2023.
<https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/2023-08-29/une-vraie-concertation-pour-un-vrai-plan-d-action.php>

¹⁹ Lionel Robert, (Sous la direction de Alain G. Gagnon), *Les Opérations dignité : naissance d'un mouvement social dans l'est du Québec*, Ottawa, 1981, Université Carleton, p. 98.